

Recours possible travail non remunere

Par karine4041, le 13/10/2008 à 14:58

une amie m'a fait quitter la region ou je vivais pour m'associer afin d'ouvrir des chambres d'hotes dans un batiment qu'ils ont racheté. J'ai travaillé un an sur la restauration et 2 saisons à tenir chambres et tables d'hotes le tout sans aucune rémuneration ni contrat de travail ni contrat d'association

quels sont les recours possibles? comment puis je etre indemnisée car en plus je n'ai pas pu cotiser pour ma retraite